



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 105590

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le cancer de la prostate chez les hommes. Le cancer de la prostate est la deuxième cause de décès chez les hommes. Les nouveaux cas de ce cancer ont considérablement augmenté en France, il pourrait avoir touché 50 000 personnes en 2005. Les hommes malades étaient au nombre de 10 856 en 1980 et de 40 309 en 2000. Deuxième cause de décès chez les hommes, ce cancer est en passe de devenir le premier cancer en France, dépassant celui du sein (environ 40 000 cas), même si la mortalité due au cancer de la prostate reste stable, avec 10 000 décès par an. C'est un cancer qui évolue lentement et les hommes réticents à se faire dépister ont tendance à attendre les symptômes alors que pris tôt, il se soigne plus facilement. À l'instar de la campagne annuelle de dépistage du cancer du sein, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de mettre en place un dépistage annuel chez les hommes de cinquante à soixante-quinze ans afin de déceler un cancer de la prostate à son évolution la plus précoce.

Texte de la réponse

Comme le souligne le dernier rapport en date de 2004 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES), les bénéfices attendus du dépistage du cancer de la prostate à l'aide du dosage PSA (antigène prostatique spécifique) ne sont pas encore clairement démontrés. En effet, le test actuellement disponible ne s'avère pas suffisamment efficace. Par ailleurs, la prise en charge, en cas de détection, est complexe, invasive et est associée à des événements indésirables relativement fréquents (impuissance, incontinence...). Ainsi, les conditions à réunir pour pouvoir lancer un programme de dépistage généralisé à une tranche d'âge de population ne semblent pas encore être réunies. L'expérience américaine a montré que le dépistage du cancer de la prostate par le dosage PSA augmentait l'incidence de cette pathologie sans pour autant en diminuer la mortalité, d'où le risque d'un certain surdiagnostic. Celui-ci (annonce d'un cancer qui ne se serait pas manifesté pendant la vie d'une personne) est estimé par les experts à 25-50 %. Enfin, des études sont en cours afin d'apporter plus d'informations sur le test PSA : une étude européenne (ERSPC) incluant deux départements français : le Tarn et l'Hérault ; une étude américaine (PLOC). En attendant les résultats de ces études, la priorité est actuellement donnée à la qualité de l'information du patient désirant effectuer un dépistage individuel ainsi que sur des recommandations de bonnes pratiques pour la prise en charge de cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105590

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10255

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2246